

Compte rendu de séance

Séance du 30 Novembre 2015

L' an 2015 et le 30 Novembre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mmes : MILLANA Sandra, THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, DUPONT Rémy, FOURNIER Pierre, GONET Grégory, GOSSET Cyrille, JUHEL Jean-Michel, LORGEOU Hervé, SAMIN Nicolas, SANGLIER Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEHU Franck à Mme CHAUVIERE Shiva

Absent(s) : Mme GIRAULT Martine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

Date de la convocation : 24/11/2015

Date d'affichage : 24/11/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le : 15/12/2015

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. JUHEL Jean-Michel

Complément de compte-rendu:

Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : intégration du budget CCAS au budget global de la commune.

Le conseil municipal accepte et est passé à l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Intégration du budget CCAS au budget global de commune - D-2015-055

Taxe d'aménagement - exonérations des abris de jardin - D-2015-056

- **Intégration du budget CCAS au budget global de la commune**

réf : D-2015-055

Vu les explications fournies par madame le Maire,

Considérant la nécessité d'intégrer le budget CCAS au budget global de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

• **Taxe d'aménagement - exonérations des abris de jardin**

réf : D-2015-056

Vu les explications fournies par madame le Maire,

Vu les argumentaires tenus par les membres du Conseil Municipal,

Il est proposé d'exonérer à 100 % les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'exonération totale des abris de jardin soumis à déclaration préalable et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 14 décembre 2015 à 19h en Maire de Messas.

Séance levée à: 18:40

En mairie, le 08/12/2015
Le Maire
Shiva CHAUVIERE